

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille seize le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Juin 2016

Présents : DOURILLE Alain, GARMY Jean-Lou, GOURBEYRE Séverine, GROLET David, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, LAURADOUR-DUFRAISSE Yvan, RECOQUE Katia.

Absents : Messieurs FOUCART Régis et MURE Yves.

Absents excusés : FAYON Hervé et CAUDROY Pascale (Présente jusqu'à 20h40).

Secrétaires de Séances : Mesdames GOURBEYRE Séverine et PEUDEVIN Mireille.

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du compte rendu du 15 Avril 2016

2 – Olliergues 2030

- Présentation de la phase APD – Validation
- Consultation pour désamiantage Lot 1
- Promesse de location entre la Commune et la pharmacie GAGNAIRE
- Autres informations

3 – Local Fleuriste

- Travaux
- Coût
- Bail dérogatoire

4 – Contrat entretien chaudières

- Consultation contrat entretien chaudières

5 – Essuie-Mains Ecole Elémentaire

6 – Finances locales

- Budget Assainissement : demande mise en non-valeur
- Demande de subvention exceptionnelle pour Association Mémoire et Patrimoine et demande de local
- Régie de recettes : droit de place et photocopies
- Décision modificative n°1
- Achat tableau d'affichage extérieur
- Information titres payables par internet (TIPI) Assainissement et cantine
- Devis BTP travaux d'assainissement
- Contrat enlèvement des boues
- Loyer local ADMR (rectification erreur sur délibération)
- Renouvellement bail de la Gendarmerie

7 – Bâtiment Sablonnière

- Délibération signature acte d'acquisition

8 – Enquête Publique

- Enquête publique cessions de terrains

9 - Intercommunalité

- Fusion Communautés de Communes : projet de périmètre du nouvel EPCI

10 – Taxe d'aménagement communale

- Demande d'exonération totale de la taxe d'aménagement pour tous les bailleurs sociaux

11 – Personnel communal

- Création d'un poste Adjoint Administratif de 2ème classe
- Mise à jour délibération bons vêtements du personnel
- Contrat saisonnier service technique

12 – Ecoles

- Prévisions effectifs Rentrée 2016
- Informations diverses
- Livres endommagés

13 – Festivités et Bulletin

- Compte rendu de la commission des Festivités
- Bulletin d'Information Municipal n°6 (BIM)

14 – Questions diverses

- Horaires de la Poste
- Départ de Madame SURJUS
- Service Technique : stagiaire
- Marchés de producteurs
- Inscriptions concours fleurissement

OBSERVATIONS AVANT SEANCE :

Monsieur le Maire, avant de commencer la séance, remet la médaille du travail à Madame TARRIT Eliane, Secrétaire de Mairie depuis plus de 20 ans à la commune d'Olliergues.

Il lui adresse les remerciements de l'ensemble de l'équipe municipale pour son service accompli et son investissement dans son travail.

DESIGNATION DE SECRETAIRES DE SEANCE :

Il est procédé à la désignation de deux secrétaires de séance : Mme GOURBEYRE Séverine et Mme PEUDEVIN Mireille.

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15.04.2016 :

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 15 Avril 2016 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Résultat du vote : Pour : 11

2 OLLIERGUES 2030 :

• Présentation de la phase APD – Validation

Le Conseil Municipal, après présentation de l'Avant-Projet Définitif élaboré par le cabinet « Pil Architecture » du projet de réhabilitation du centre Bourg dénommé « Olliergues 2030 » a validé la poursuite du projet pour les lots 1 et 3 entrants ainsi dans cette phase PRO.

Il est rappelé que l'aménagement des logements (2^{ème} et 3^{ème} étages des maisons VIRATELLE-GOUTTEFANGEAS) sera pris en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues.

Le montant prévisionnel des travaux pour le lot 1 s'élève donc à **865 000 € H.T** (300 000 € pour l'implantation de la pharmacie et 565 000 € pour l'aménagement de l'espace public).

Pour le lot 3 « Réhabilitation de la maison du cadeau » il a été décidé de prendre l'option avec aménagement de logements dans les étages pour un montant prévisionnel de travaux de **191 000 € H.T.**

Le Conseil Municipal valide la poursuite du projet de réhabilitation du centre-bourg pour les lots 1 et 3, et accepte les montants prévisionnels des travaux ci-dessus mentionnés et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 11

- **Consultation pour désamiantage Lot 1**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre-bourg « Olliergues 2030 », pour le lot 1, il y a lieu de faire procéder au désamiantage des bâtiments acquis par l'EPFSmaf pour le compte de la commune, et de choisir une entreprise.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur PIL, Architecte, pour effectuer le groupement de commandes, ainsi que le lancement d'appel d'offres pour la partie « déconstruction ».

Les bâtiments concernés sont les suivants :

- GOUTTEFANGEAS ;
- PACHOUD.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le choix du prestataire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier. Un rapport sera établi pour la prochaine réunion du conseil.

Résultat du vote : Pour : 11

20h41 : Départ de Madame Pascale CAUDROY

- **Promesse de location entre la Commune et la pharmacie GAGNAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de centre-bourg « Olliergues 2030 », et plus précisément concernant le lot 1 « Réaménagement de l'îlot « Gouttefangeas », local d'activité commerciale et espace public », la pharmacie GAGNAIRE actuellement située au 15 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Olliergues, va être transférée au rez-de-chaussée et au 1er étage des bâtiments Viratelle/Gouttefangeas.

Un accord a été finalisé entre la collectivité et le propriétaire de la pharmacie, notamment sur le montant du loyer.

Il s'arrête comme suit : le loyer mensuel du local de la pharmacie s'élève à 1 000 € pendant une durée de trois ans, puis à 1 150 €, avec un blocage de l'indexation du loyer les trois premières années.

Monsieur le Maire rappelle également que la collectivité sera vigilante quant aux délais de livraison qui seraient le 1^{er} Janvier 2018.

Chacune des deux parties bénéficiera des services et conseils de leur notaire respectif.

Ainsi, il propose qu'une promesse synallagmatique de location entre la commune d'Olliergues et la pharmacie GAGNAIRE soit signée chez le notaire. Puis un bail commercial sera rédigé par les mêmes notaires.

Le conseil Municipal approuve l'installation de la pharmacie GAGNAIRE dans les conditions ci-dessus mentionnées au rez-de-chaussée et 1^{er} étage des bâtiments Viratelle/Gouttefangeas, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 10

- **Autres informations**

Monsieur le Maire a présenté un diaporama qui récapitule l'ensemble des demandes de subventions réalisées par la collectivité, dans le but de venir contribuer au financement du projet de réhabilitation de centre-bourg dénommé « Olliergues 2030 ».

Il précise que sur les quatre dossiers déposés pour obtenir la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), deux dossiers ont été retenus oralement. Le Syndicat Intercommunal d'électricité et de gaz (SIEG) nous octroi 10 000 € d'aide pour un montant de travaux de 20 000 €.

Le taux de subvention pour ce projet devrait atteindre environ 80 %, laissant un montant à la charge de la commune s'élevant à 245 000 €.

3 LOCAL FLEURISTE :

- **Travaux :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que le chantier du local fleuriste est toujours en cours et que le local sera livré le 1^{er} Août 2016.

Une inauguration est prévue le Samedi 3 Septembre 2016.

- **Coût :**

Les travaux pour le local fleuriste représentent un montant de 33 697 € HT. Monsieur GARMY, Adjoint aux finances, précise que compte tenu de l'excédent du budget Assainissement, la location de la pelle et les travaux en régie seront imputés sur ce budget.

- **Bail dérogatoire :**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante que les travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation d'un local communal mis à disposition à la SARL « Serres du Forez » pour création d'un local commercial suivent leurs cours.

Il indique qu'à ce titre, un bail dérogatoire commercial a été établi entre la Commune d'Olliergues et la SARL « Serres du Forez », représentée par Monsieur BAARDMAN Bruno afin de formaliser les engagements de chacune des parties.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail dérogatoire commercial avec la SARL « Serres du Forez » et tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 10

4 CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERES :

- **Consultation contrat entretien chaudières :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'entretien des chaudières doit être effectué et souhaite choisir un seul prestataire pour toutes les chaudières.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation d'entreprises pour l'entretien des chaudières des bâtiments suivants :

- Salle des Fêtes ;
- Ecole Maternelle ;
- Bâtiment Coste ;
- Bâtiment logements rue de la Chaussée ;
- Bâtiment logements école maternelle.

Il décide de demander deux ou trois devis et de décider du choix de l'entreprise.

Le Conseil Municipal approuve le lancement de la consultation d'entreprises pour l'entretien des chaudières et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le choix des prestataires. Il autorise également Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier. Un rapport sera donné lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Résultat du vote : Pour : 10

5 ESSUIE-MAINS ECOLE ELEMENTAIRE :

Le contrat avec ELIS a été arrêté par lettre recommandée avec accusé de réception. Il a été décidé de revenir à des consommables, feuille par feuille. Une économie de 500 euros par an pourra être réalisée.

6 FINANCES :

- **Budget Assainissement - demande de mise en non-valeur :**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal, sur proposition de la Trésorerie, une demande d'admission en non-valeur pour une créance irrécouvrable.

Budget Assainissement :

Année 2009 : pour un montant total de **58,38 €** pour le recouvrement de la taxe assainissement (Locaux TOURLONIAS anciennement SAFICO).

Considérant que toutes les démarches pour obtenir le règlement ont été effectuées, le Conseil Municipal accepte que la somme ci-dessus énoncée soit admise en non-valeur.

Résultat du vote : Pour : 10

- **Demande de subvention exceptionnelle pour Association Mémoires et Patrimoines et demande de local :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de l'association Mémoires et Patrimoines d'Olliergues qui sollicite une subvention exceptionnelle.

Cette association organise en juillet, deux week-ends de représentations théâtrales sur le site de la « Chabasse ».

Elle sera présente également lors des journées du patrimoine, dans les deux églises de la commune.

L'investissement des bénévoles est important lors de l'organisation et de la présentation des événements.

L'association demande un local pour stocker et faire des réunions sous l'office du Tourisme.

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'association « Mémoires et Patrimoines » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Résultat du vote : Pour : 10

- **Régie de recettes : photocopies :**

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 29 Mars 1996, une régie de recettes a été créée pour l'encaissement des photocopies et télécopies.

L'existence de cette régie de recettes a également été confirmée par la délibération en date du 14 Juin 2002.

Vu le faible montant encaissé ces dernières années pour cette régie, le Conseil Municipal décide la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des photocopies et télécopies à compter de la date de transmission de la délibération aux services de l'Etat, et indique que le régisseur effectuera prochainement le dernier versement.

Il est précisé également que par délibération en date du 12 septembre 2003, il a été décidé que les copies VHS du film réalisé sur Olliergues seraient mises en vente à l'Office du Tourisme au prix de 10 € et une régie a été créée dans la régie de recettes de l'encaissement des photocopies et télécopies.

Avec la suppression de la régie de recettes pour photocopies et télécopies, cette sous régie disparaîtra également, mais vu l'évolution du matériel de lecture des vidéos, ces cassettes ne se vendaient plus depuis plusieurs années et il n'y a pas de versement à effectuer auprès de la trésorerie.

Résultat du vote : Pour : 10

- **Régie de recettes : droit de place :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de producteurs – produits bio et du terroir – va se tenir sur la place de la mairie pour la période estivale le dimanche matin, et propose que le paiement de l'occupation

du domaine public s'établit sous forme d'un forfait, avec l'émission d'un titre par la Mairie et paiement à la trésorerie de Cunlhat.

Le Conseil Municipal décide que pour la période estivale (Juillet à mi-septembre), le forfait sera le suivant :

- Pour un emplacement jusqu'à 5 mètres linéaires : 15 euros
- Pour un emplacement au-delà de 5 mètres linéaires : 20 euros.

Il décide d'instaurer un forfait par passage pour les camions vente (type vente outillage) qui s'installent occasionnellement quelques heures sur la place, avec également l'émission d'un titre, et fixe le montant du forfait par passage et par camion à 10 Euros.

Résultat du vote : Pour : 10

• **Décision modificative n°1 : BUDGET GENERAL**

Le conseil Municipal approuve les opérations comptables suivantes, exprimées en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
6067	Fournitures scolaires	+ 1 180	7381	Taxe additionnelle droits de mutations	+ 9 514
615221	Entretiens et réparations Bâtiments publics	+ 15 000			
615228	Entretiens et réparations Autres Bâtiments	- 15 000			
73925	Fonds de péréquations	+ 6 735			
6811/042	Dotations aux amortissements	+ 1 599			
65541	Contributions au fonds de compensation	+ 19 900			
65548	Autres contributions	- 19 900			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Opération 131 : MOBILIER MATERIEL

2188	Mobilier Matériel	+ 1 050			
2181	Mobilier Matériel	+ 549			

Opération 133 : TRAVAUX BATIMENTS

2315	Travaux Bâtiments	+ 5 000			
2313	Travaux Bâtiments	- 5 000			

Opération 143 : LOCAL FLEURISTE

2313	Constructions	- 5 455			
------	---------------	---------	--	--	--

--	--	--	--	--	--

Recettes

10222	FCTVA	- 5 455			
28041511	Amortissements	- 3 037			
28041582	Amortissements	+ 3 753			
28041581	Amortissements	+ 528			
2804411	Amortissements	+ 355			

Opération 132 : VOIRIE RESEAUX

1311-132	Voirie Réseaux	- 1 653			
1313-132	Voirie Réseaux	+ 1 653			
Total		- 10 455	Total		- 10 145
		+ 6 599			+ 6 289

Résultat du vote :

Pour : 10

- **Décision modificative n°1 : BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil Municipal approuve les opérations comptables suivantes, exprimées en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

6811/042	Dotation aux amortissements	+ 15	777/042	Quote-part subventions	+ 307
61523	Entretien et réparations réseaux	+ 4000			
61528	Entretien et réparations autres	- 3708			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Recettes

1391/040	Subventions d'équipement	+ 307	28156/040	Matériel spécifique exploitation	+ 15
2313-111	Travaux d'assainissement	- 292			
Total		+ 307	Total		+ 307
		+ 15			+ 15

Résultat du vote :

Pour : 10

- **Achat tableau d'affichage extérieur :**

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable d'acheter une vitrine pour l'affichage extérieur.

La société MEFRAN COLLECTIVITES propose une vitrine qui correspond à nos besoins pour un montant de 498 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'une vitrine auprès de la société MEFRAN COLLECTIVITES pour un montant de 498 € H.T, et demande que le paiement s'effectue en investissement vu que cet équipement est fait pour durer.

Résultat du vote :

Pour : 10

• **Information titres payables par internet (TIPI) Assainissement et cantine :**

Monsieur le Maire informe son assemblée délibérante que la Direction Générale des Finances Publiques met à disposition des collectivités locales, un site internet pour faciliter le paiement de leurs services publics locaux. Ce service facultatif a pour but d'apporter un service supplémentaire aux particuliers : le règlement en ligne dans de nombreux domaines (scolaire, cantine, crèche, transports, location d'immeubles, eaux et assainissement).

Chaque opération passée (transaction sécurisée) donne lieu à des frais de commissionnement bancaire à la charge de la collectivité : 0,050 euros + 0,25 % du montant total de l'opération.

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas signer la convention avec la DGFIP permettant de donner accès à ce moyen de paiement à ses habitants.

Résultat du vote :

Pour : 3

Abstention : 3

Contre : 4

• **Devis BTP travaux d'assainissement :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux nombreuses intempéries survenues fin Juin sur le département du Puy-de-Dôme, des canalisations ont été fragilisées au niveau de l'immeuble CHAUNY, nécessitant l'intervention d'une entreprise pour réparer.

Il indique par ailleurs que le montant de l'intervention s'élève à 9 576 Euros TTC, et sera facturé sur le budget assainissement en partie investissement, car les canalisations vont être changées.

• **Contrat enlèvement des boues :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Olliergues dispose de trois unités de dépollution dénommées comme suit :

- Le Chambon
- Le Mayet
- Giroux

La collectivité souhaite trouver un débouché aux boues liquides produites par ces unités de traitement.

L'entreprise VEOLIA Eau, Compagnie Générale des Eaux propose une convention avec la collectivité pour définir les modalités techniques et financières de ces enlèvements et traitements des boues. Elle propose un tarif détaillé comme suit :

- Concernant le transport, le montant s'élève à **1 445 € HT** par journée d'évacuation de 8 heures, pour les trois Udep de manière simultanée ;

- Concernant le traitement, le montant s'élève à **45 € HT par m3**.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux avec les montants ci-dessus énoncés et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui a pour but de définir les modalités techniques et financières.

Résultat du vote : Pour : 10

- **Loyer local ADMR (rectification erreur sur délibération) :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le projet de réhabilitation du bourg « Olliergues 2030 », l'Office du Tourisme s'installera dans le bâtiment « Maison du Cadeau ».

L'Association à Domicile en Milieu Rural – ADMR – souhaite installer leurs bureaux dans les locaux actuels de l'Office du Tourisme, vers le Pont et appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire propose un loyer mensuel de 150 €.

La subvention d'un montant de 458 € versée chaque année à cette occasion par l'intermédiaire du CCAS sera supprimée à partir de la prise de possession des locaux.

Un écrit sera établi entre la Commune et l'ADMR pour formaliser l'engagement entre les deux parties.

Le Conseil Municipal approuve le montant de 150 € mensuel pour le loyer des locaux affectés à l'ADMR et décide que la subvention de 458 € ne sera plus versée à compter de l'entrée dans les lieux.

L'année d'entrée, le montant de cette subvention sera proratisé.

Il autorise le Maire à signer la convention d'engagement et tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 10

- **Renouvellement bail de la Gendarmerie :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le bail de la gendarmerie de la commune d'Olliergues prévoit la révision triennale du loyer en fonction de la variation du marché locatif des locaux similaires au coût de la construction de l'INSEE.

De ce fait, le loyer annuel proposé par le service des Domaines pour la Direction Générale des Finances Publique est de 57 568 € rétroactivement à compter du 1^{er} Mars 2016.

Monsieur le Maire souhaite que cette révision du loyer soit recalculée en tenant compte des travaux effectués par la collectivité à la Gendarmerie. Ainsi, un courrier de négociation va être établi dans ce sens.

Ainsi, le Conseil Municipal sursoit à statuer sur ce point qui sera revu lors de la prochaine réunion du conseil.

7 BÂTIMENT SABLONNIERE :

• Délibération signature acte d'acquisition :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 02 Juillet 2015 concernant le rachat à l'EPF Smaf de l'immeuble Sablonnière (N° 063-216302588-20150702-2015_07_36-DE) et indique qu'il y a lieu d'apporter une précision concernant la signature de l'acte et pour simplifier, propose de reprendre la rédaction de cette délibération dans son intégralité.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'Etablissement Public a acquis pour le compte de la Commune l'immeuble cadastré AP n°175 de 145 m², situé 14 rue des Agneaux, dénommé « Bâtiment Sablonnière ».

Il est proposé aujourd'hui de racheter ce bien, afin de procéder à l'aménagement d'un logement.

Cette transaction sera réalisée par acte notarié. Le prix de cession hors T.V.A s'élève à 28 538,29 €. La marge est de 0 €. Par conséquent, la taxe de la valeur ajoutée est de 0 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 28 538,29 €.

La commune a déjà versé à l'EPF-Smaf Auvergne, 15 860,60 € au titre des participations, soit un solde restant dû de 12 677,69 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 39,31 €, dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2015 pour le paiement d'un total de 12 717,00 €.

Le Conseil Municipal accepte le rachat par acte notarié de l'immeuble cadastré AP n°175, les modalités de paiement exposées ci-dessus, désigne Maître ROUX Xavier, Notaire à Pont-du-Château pour rédiger l'acte, et donne pouvoir à Monsieur le Maire avec faculté de substitution par un employé de l'Office Notarial à l'effet de signer l'acte d'acquisition.

Résultat du vote :

Pour : 10

8 ENQUÊTE PUBLIQUE :

• Enquête publique cessions de terrains :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 décembre 2014, il a été décidé les cessions de terrains suivantes :

- Mme BRUGERE Christine à « Chabrier » pour 86 m²,
- Mr et Mme DANY Jean-Marc à « Rue du Pavé » pour 37 m²,
- Mme EPISSE Josette « Aux Chelles » pour 71 m².

Monsieur GAUDET Alain avait été désigné comme commissaire enquêteur et le prix du terrain a été fixé à 1 € le m² pour le terrain situé en campagne et 2 € le m² pour celui situé en ville.

Il informe que l'enquête n'a pas été lancée car, pour l'un des dossiers, les pièces demandées ont mis du temps à être produites suite à des démarches longues à accomplir.

C'est pourquoi, il faut délibérer de nouveau pour les cessions suivantes :

- Mme BRUGERE Christine à « Charbier » pour 86 m²,

- EURL BISTROT DU PAVE « Rue du Pavé » pour 37 m² représentée par Madame RONDEAU Nadège,
- Mme ESPISSE Josette « Aux Chelles » pour 71 m².

Mr GAUDET ayant cessé son activité de commissaire enquêteur, Monsieur DUBREUIL sis 13 rue Diderot à CHAMALIERES (63400) a accepté la mission.

Les tarifs fixés ci-dessus restent inchangés. Le lancement de l'enquête publique est envisagé pour septembre ou octobre 2016.

Le conseil Municipal accepte les cessions de terrain telles que définies ci-dessus, retient Monsieur DUBREUIL comme commissaire enquêteur, fixe le prix comme annoncé dessus, charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires pour procéder à l'enquête publique et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Résultat du vote : Pour : 10

9 INTERCOMMUNALITE :

• Fusion Communautés de Communes : projet de périmètre du nouvel EPCI :

Monsieur le Maire rappelle le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) élaboré par Monsieur le Préfet de la Région Auvergne, qui prévoit des évolutions de périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

L'arrêté du 19 Avril 2016 prévoit que le projet de fusion regroupe les communautés de communes « du Pays d'Olliergues », « du Pays de Cunlhat », « du Pays d'Ambert », « du Haut Livradois », « du Livradois Porte d'Auvergne », « de la Vallée de l'Ance » et « du Pays d'Arlanc ».

Conformément aux dispositions de l'article 35 III de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et suite à l'approbation du SDCI, la phase d'approbation des projets de périmètre doit désormais être engagée.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de Communes mentionnée ci-dessus et défini par l'arrêté préfectoral du 19 Avril 2016.

Résultat du vote : Pour : 10

10 TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE :

• Demande d'exonération totale de la taxe d'aménagement pour tous les bailleurs sociaux :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 15 avril 2016 concernant l'exonération totale de la taxe d'aménagement communale pour la construction des logements sociaux édifiés par les bailleurs sociaux (OPHIS et AUVERGNE HABITAT) dans le cadre du projet de réaménagement du bourg « Olliergues 2030 ».

Le fait de demander cette exonération dans le cadre de l'opération « Olliergues 2030 » restreint le champ d'application mentionné au paragraphe 1 de l'article L.331-9.

Monsieur le Maire propose ainsi de revoir cette question.

Le Conseil Municipal décide d'exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au deuxième alinéa de l'article L.331-7 du Code de l'Urbanisme (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ – prêt à taux zéro), et autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 10

11 PERSONNEL COMMUNAL :

- **Création d'un poste Adjoint Administratif de 2^{ème} classe :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des modifications à apporter dans les emplois au service administratif en raison du prochain départ en retraite.

La réorganisation des postes nécessite la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps complet, soit 35 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} Septembre 2016.

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2016 soit une durée hebdomadaire de 35 heures, de fixer la rémunération sur la base du 7^{ème} échelon de l'échelle 3 d'un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 10

- **Mise à jour délibération bons vêtements du personnel :**

Le conseil Municipal souhaite apporter les précisions suivantes sur la dotation en vêtements de travail que perçoivent les employés de certains services.

Les employés du service technique-voirie percevront des vêtements et chaussures de sécurité, bottes pour un montant annuel ne devant pas dépasser 200 Euros T.T.C par agent.

Dans cette dotation ne sont pas intégrés les gants, les masques à poussière, bouchons ou casque contre le bruit, les filtres anti-gaz, le conditionnement de ces articles ne nécessitant pas forcément un achat annuel.

Les employés affectés aux écoles seront dotés de vêtements correspondants à leur poste (Blouses, chaussures.). Les vêtements seront commandés en Mairie pour un montant de 80 Euros T.T.C par agent.

Résultat du vote : Pour : 10

- **Contrat saisonnier Service Technique :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du recrutement d'un emploi saisonnier au sein des services techniques du 18 juillet au 29 août 2016.

12 ECOLES :

• **Prévisions effectifs Rentrée 2016 :**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée délibérante les chiffres communiqués lors des conseils d'écoles, sur les prévisions d'effectifs scolaires pour la rentrée de l'année 2016, comme suit :

Ecole Maternelle : Grande Section → 9
Moyenne Section → 4
Petite Section → 8
Très Petite Section → 1

Ecole Primaire : 38

Collège : 87

Temps TAP : 1 heure au lieu de 30 minutes, qui a lieu le Jeudi à l'école maternelle.

• **Livres endommagés :**

Madame PEUDEVIN, Première Adjointe, indique qu'un budget de 800 euros a été alloué pour l'achat de nouveaux livres, suite au changement des programmes scolaires. A ce titre, un message a été adressé aux écoles pour demander le respect et l'entretien des livres.

13 FESTIVITES ET BULLETIN :

• **Compte-rendu de la commission des Festivités :**

Madame GOURBEYRE Severine et Monsieur GROLET David, adjoints en charge des Festivités font un bilan des manifestations à venir suite à la commission festivités du 7 Juin 2016.

« Préparation de la soirée Plein feu du samedi 6 Août prochain »

- *La soirée sera animée par l'orchestre Mascara originaire de l'Isère composé de 7 personnes pour une durée de 4 h avec une coupure pour le feu d'artifice.*
- *L'amicale laïque gèrera la buvette et les grillades aidée par l'association Ol'event's.*
- *Un groupe de Country fera la première partie de soirée (en cours de négociation).*

Chars Fleuris

- *3 chars fleuris ont été échangé (Mairie, Joie Vivre et Amicale laïque).*
- *Le village des Chelles défilera également avec un nouveau char.*

Fête Patronale

- *Ouverture des festivités vendredi soir avec grillade/concert au bistrot du pavé en partenariat avec Ol'event's.*
- *Samedi soir paëlla de la Pétanque.*
- *Envol de lanternes chinoises pour les petits en remplacement du défilé.*
- *Feu d'artifice et Bal de la pétanque.*
- *Retraite flambeau LED (et flambeau traditionnel) avec ou sans musique, voir budget restant.*

Questions diverses

- *Demande et organisation des bénévoles pour la Cyclo des copains.*

- Demande de local formulée par Mémoire et Patrimoine. »

• **Bulletin d'Information Municipal n°6 (BIM) :**

Monsieur le Maire indique que le bulletin municipal est en cours de correction, car la distribution dans les boîtes aux lettres des administrés est prévue la semaine du 11 Juillet 2016.

14 QUESTIONS DIVERSES :

- Horaires de la Poste à Olliergues :

A partir du 31 Octobre 2016, les horaires de la poste vont changer :

Lundi : de 9h15 à 12h15 et de 14h00 à 16h00

Mardi : de 09h15 à 11h45 et de 14h00 à 16h00

Mercredi : de 09h15 à 12h15 et de 14h00 à 16h00

Jeudi : de 09h15 à 12h15

Vendredi : de 09h15 à 12h15 et de 14h00 à 16h00

Samedi : de 09h00 à 12h00

- Service Technique Stagiaire :

Monsieur Nicolas MARCHAND a effectué un stage de quinze jours au sein du service technique de la commune d'Olliergues, du 30 Mai au 10 Juin 2016.

Monsieur le Maire indique que ce stage s'est bien déroulé.

- Départ de Madame SURJUS :

Madame SURJUS, Orthophoniste sur la commune d'Olliergues depuis le 17 Août 2015, a récemment indiqué à Monsieur le Maire son souhait de ne plus exercer sur la commune. En effet, menant deux activités de front, à la fois sur la commune d'Olliergues et sur la commune de Noirétable, elle ne peut plus conserver ses deux activités.

- Inscription Concours du Fleurissement :

Les particuliers souhaitant participer au concours du Fleurissement de l'année 2016 peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'au 18 Juillet 2016.

- Marché de Producteurs :

Monsieur le Maire indique que le marché de producteurs dont il avait précédemment parlé lors d'une autre assemblée, aura lieu le dimanche car la plupart des producteurs ont d'autres marchés le samedi. Le 1^{er} marché de producteurs aura donc lieu le 3 Juillet 2016 sur la place du marché d'Olliergues, et sera inauguré par l'équipe municipale et la venue de Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

- Interventions du public :

- Monsieur BERNON, un riverain résidant sur la commune d'Olliergues, a souhaité intervenir concernant le projet de réhabilitation du centre-bourg « Olliergues 2030 », et plus précisément sur la partie bois qui va être construite pour la halle et les vitrines. En effet, il a indiqué que ce bois ne resterait pas dans sa couleur initiale sur la durée, avec les épreuves du temps, et que cela nécessiterait beaucoup d'entretien.

De plus, concernant la partie « démolition » du projet, il conseille en tant qu'ancien élu dans une autre commune, d'avoir un prix structuré pour pouvoir le comparer entre les entreprises. Il faut demander des options aux entreprises.

- Les riverains présents dans la salle ont fait part de leur stupéfaction concernant une phrase dans l'interview de Monsieur le Maire sur son projet « Olliergues 2030 » parue dans la revue du Parc n° 30, à savoir «... *les jeunes doivent apprendre à s'investir un peu plus et les anciens à faire un peu de place...*». Ce dernier indique que cela concernait les élus en général. Au sein d'une équipe municipale, les jeunes élus peuvent malgré leur jeunesse avoir des projets innovateurs pour leur commune, tout en prenant conseil auprès des plus anciens.

La séance est levée à 22H35.